

Charte du Bon usage de l'Informatique et des réseaux pédagogiques

Domaine d'application

Ces règles s'appliquent à tout utilisateur du réseau pédagogique au sein du collège.

On appelle utilisateur, toute personne, quel que soit son statut : élève, enseignant, technicien, administratif, stagiaire..., appelée à utiliser les ressources informatiques et le réseau pédagogique de l'établissement.

Tout utilisateur, lors de la cessation de son activité au sein de l'établissement, perd son habilitation à utiliser les moyens et ressources informatiques du collège.

Accès au réseau

Il y a lieu de considérer que toute personne travaillant ou étudiant dans le collège est un utilisateur potentiel des moyens ou ressources informatiques de l'établissement.

Tout utilisateur de ces moyens et ressources informatiques a le devoir de respecter les règles de l'établissement. La sécurité du réseau informatique du collège passe par le respect de ces règles et la vigilance de chacun. Face aux risques, une pédagogie permanente s'impose, elle concerne tout responsable et tout personnel.

L'accès au réseau pédagogique se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Notre établissement est lui-même soumis aux règles de bonne utilisation des moyens informatiques et se doit de faire respecter les règles déontologiques en vigueur et la loi.

L'usage de ce réseau pédagogique se fait dans le respect du règlement intérieur de l'établissement et de la charte du Bon usage de l'Informatique et des réseaux. Le non respect du règlement intérieur ou/et de la Charte du Bon usage de l'Informatique et des réseaux pédagogiques engage la responsabilité de l'utilisateur.

"Nul n'est censé ignorer la loi"

1. Conditions d'accès aux ressources informatiques

- L'utilisation des moyens informatiques pédagogiques du collège a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques, d'enseignement ou d'effectuer des recherches d'informations à but scolaire ou professionnel. Sauf autorisation préalable du Chef d'établissement, ces moyens ne peuvent être utilisés à d'autres fins (à l'exclusion de toutes utilisations à fin lucrative qui sont interdites).
- Chaque utilisateur se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur, mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique.
- Les mots de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. L'utilisateur préviendra l'administrateur s'il soupçonne la violation de son compte.

2. Respect de la déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie informatique énoncées ci-dessous.

↩ Principes de base

L'utilisateur **ne doit pas** :

- ☛ masquer sa véritable identité sur le réseau local,
- ☛ usurper l'identité d'autrui ou s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- ☛ introduire, modifier, altérer, falsifier, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas,
- ☛ accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation,
- ☛ effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, encombrement de la boîte aux lettres électronique...),
- ☛ se livrer à des actes de piratage.

L'utilisateur **doit** :

- ☛ respecter les règles :
 - d'accès aux ressources informatiques,
 - d'usage des matériels informatiques, notamment les procédures de connexion et déconnexion préconisées,
- ☛ prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition,

↩ Respect de l'intégrité du système informatique

L'utilisateur **ne doit pas** :

- ☛ effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau,
- ☛ mettre en place un dispositif pour contourner la sécurité,
- ☛ installer et utiliser un logiciel sans autorisation,
- ☛ introduire ou modifier frauduleusement des données,
- ☛ modifier la configuration du système sans autorisation.

↩ Usage des services Internet

L'utilisateur **ne doit pas** :

- ☛ harceler ou porter atteinte à l'intégrité ou à la dignité humaine d'un autre utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- ☛ diffuser des informations :
 - injurieuses ou diffamatoires
 - pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui,
 - faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie,
 - pouvant porter atteinte à l'ordre public,
- ☛ consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique,
- ☛ utiliser les groupes de discussion «chat» et «forums» ou télécharger des logiciels ou documents sans autorisation préalable sauf dans le cadre d'une activité pédagogique ou professionnelle.

3. Protection des personnes

Respect du droit de propriété intellectuelle

L'utilisateur **ne doit pas** :

- ☛ faire des copies de logiciels commerciaux non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées),
- ☛ installer ou utiliser des copies illégales,
- ☛ contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

Publication sur le site internet de l'établissement

Toute publication sur le site internet de l'établissement se fait sous le contrôle et la responsabilité du Chef d'établissement.

Il convient de respecter la réglementation concernant la propriété intellectuelle, les droits d'auteur et l'ordre moral.

Les règles suivantes s'imposent à tous pour une publication sur le site Internet :

- ☛ La publication de toute photographie se fait après l'obtention de l'autorisation de chaque personne représentée (du représentant légal si elle est mineure).
- ☛ La publication de toute production se fait après autorisation du ou des auteurs (de leur représentant légal). La réalisation de ce travail dans le cadre d'une activité pédagogique au sein de l'établissement ne dispense pas de cette autorisation.
- ☛ Les ressources doivent être originales et ne doivent pas être assujetties à des droits d'auteurs.
- ☛ Les informations diffusées ne doivent pas être erronées.
- ☛ La source des documents est clairement indiquée.
- ☛ Aucune publicité commerciale ne doit figurer.

Toute publication doit respecter les valeurs humaines et sociales (aucun document à caractère raciste, pornographique, publicitaire ...) et la neutralité politique, religieuse et syndicale.

L'ensemble du personnel s'engage à respecter le devoir de réserve.

4. Contrôle et sanctions

Les demandes envoyées au réseau par les utilisateurs sont stockées dans un fichier Log. Ce fichier peut être communiqué aux autorités judiciaires sur commission rogatoire.

Le chef d'établissement a pleine autorité pour :

- ☛ procéder à des contrôles du bon usage des installations et des sites visités,
- ☛ prendre les mesures conservatoires nécessaires en cas de manquement à la présente charte et notamment l'interdiction de l'utilisation des moyens informatiques et du réseau.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement et à des poursuites civiles et pénales le cas échéant.

La présente charte a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'établissement le 23 Juin 2014

Charte du Bon usage de l'Informatique et du réseau pédagogique

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Fonction / Classe :

reconnais avoir pris connaissance de la charte du Bon usage de l'Informatique et du réseau pédagogique de l'établissement.

Je m'engage :

- à prendre connaissance des consignes fournies par les administrateurs et à m'y conformer
- à respecter la charte du Bon usage de l'Informatique et du réseau pédagogique de l'établissement sous peine de me voir encourir les sanctions et/ou condamnations prévues au dernier paragraphe.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation) afin de vérifier ponctuellement et exceptionnellement que l'usage du réseau est conforme aux règles énoncées dans la présente charte.

Date

Signature de l'utilisateur

Signature d'au moins un des responsables légaux pour les utilisateurs mineurs